

Roaming : les Vingt-Sept adoptent la baisse des tarifs

Après la Commission et les députés européens, les ministres des télécommunications des pays membres de l'Union européenne ont adopté ce jeudi le texte régulant les tarifs des appels mobiles passés à l'étranger (roaming). Un feuilleton de sept ans est sur le point de s'achever.

Aujourd'hui, en moyenne, le prix d'un appel mobile passé depuis l'étranger coûte 1 euro la minute à un abonné. Recevoir un appel depuis la France coûte en moyenne 0,40 euro.

Désormais, le prix d'une communication passée à l'étranger sera plafonné la première année d'application de cet accord à **49 centimes d'euro la minute**. La limite sera de **24 centimes** pour un appel reçu à l'étranger.

Les prix de gros facturés aux entreprises de téléphonie par un autre opérateur seront, quant à eux, plafonnés à 30 centimes.

Les appels sortants seront plafonnés à **43 centimes** dans trois ans, les appels reçus à **19** et les prix de gros à 26.

Pour autant, le portefeuille des abonnés mobiles n'est pas encore sauvé pour autant. Car les opérateurs ont tout fait pour arracher des délais d'application supplémentaires afin d'éviter d'avoir à appliquer la mesure cet été, période où le roaming fonctionne à plein régime.

Il faut savoir que le roaming rapporte aux opérateurs plus de 8,5 milliards d'euros par an ! En France, il représente 7% du chiffre d'affaires des opérateurs.

Une fois le texte publié au Journal Officiel, il sera formellement adopté par les Etats membres le 25 juin. Ensuite, les opérateurs disposeront d'un mois pour formuler leurs nouvelles offres et les proposer à leurs clients. Ensuite, ils auront encore un mois pour modifier les forfaits des clients. Bref, la mesure ne pourra être complètement appliquée qu'à la fin août.